Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 55 (1947)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Offizielle Mitteilungen = Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Offizielle Mitteilungen

Communications officielles

Schweiz, Samariterbund - Alliance des Samaritains

Feldübungen.

Zentralschweiz (Rayon II).

| Sektion | Ort der Vebung | Besammlungsort | Supposition | Datum und Zeit |
|---------|----------------|----------------|---|----------------|
| Stabio | Stabio Paese | Sede Sociale | Infortunio della circolazione stradale | 16 marzo 13.00 |

Schlussprüfungen.

caractère du cours

Cours de

samaritains

Section

Courtételle

Suisse occidentale (rayon I).

lieu de rendez-vous

Rest. de la Gare

date et heure

20.00

16 mars

| | samaritains | | | |
|------------------------|--|------------------------------------|----------------|-------|
| | Zentralschwei | z (Rayon II). | | |
| Sektion | Kursart | Lokal | Datum und Zeit | |
| Affoltern i. E. | Samariterkurs | Gasth. «Sonne» | 16. März | 13.30 |
| Basel- Gundeldingen | KrankenpflKurs | Gundeldinger- schulhaus | 22. März | 19.30 |
| Klein-Basel | KrankenpflKurs | Aula der Wettsteinschule | 19. März | 20.00 |
| Bern-PTT | Samariterkurs | Bürgerhaus, Sängerstube, 1. St. | 21. März | 20.00 |
| Bern-PTT | SäuglingspflKurs | Kreispostgebäude, Zimmer 45 | 20. März | 20.00 |
| Binningen | Samariterkurs | Kronenmatt- schulhaus | 26. März | 20.00 |
| Brienz | Samariterkurs | Hotel «Schützen» | 15. März | 20.00 |
| Coldrerio | Corso samaritano | Coldrerio | 18 marzo | 19.30 |
| Dürrgraben | SäuglingspflKurs | Krummholzbad | 23. März | 13.30 |
| Eiken | Samariterkurs | Schulhaus | 13. März | 20.00 |
| Gebenstorf | Samariterkurs | Gasth. «Löwen» | 22. März | 18.30 |
| Gelterkinden | Samariterkurs | Rest. «Freivogel» | 22. März | 20.00 |
| Gerra-Piano | Corso per l'assistenza ai malati | Scuole comunali | 22 marzo | 19.00 |
| Niederscherli | KrankenpflKurs | Rest. «Hirschen», Mittelhäusern | 22. März | 20.00 |
| Spiez | Samariterkurs | Hotel «Krone» | 22. März | 19.30 |
| Uttigen | Samariterkurs | Konditorei Wegmüller | 15. März | 20.15 |

Ostschweiz (Rayon III).

| , , | | | | | | | | |
|------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Sektion Kursart | | Datum und Zeit | | | | | | |
| Samariterkurs | SekSchulhaus | 15. März | 19.30 | | | | | |
| SäuglingspflKurs | Schulhaus | 16. März | 17.00 | | | | | |
| Samariterkurs | Rest. «Löwen», | 15. März | 20.00 | | | | | |
| | Glattbrugg | | | | | | | |
| Samariterkurs | Rest. «Post» | 22. März | 20.00 | | | | | |
| Samariterkurs | Militärkantine | 22. März | 19.00 | | | | | |
| Samariterkurs | Hotel «Kreuz» | 16. März | 15.00 | | | | | |
| SäuglingspflKurs | Gasth. «Krone» | 22. März | 19.00 | | | | | |
| Samariterkurs | «Linde» | 22. März | 20.00 | | | | | |
| | Samariterkurs SäuglingspflKurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs | Samariterkurs SäuglingspflKurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs Samariterkurs SäuglingspflKurs SäuglingspflKurs | Samariterkurs SekSchulhaus 15. März SäuglingspflKurs Schulhaus 16. März Samariterkurs Rest. «Löwen», 15. März Glattbrugg Samariterkurs Rest. «Post» 22. März Samariterkurs Militärkantine 22. März Samariterkurs Hotel «Kreuz» 16. März SäuglingspflKurs Gasth. «Krone» 22. März | | | | | |

Semaine des Samaritains du 22 septembre au 5 octobre 1947.

La situation financière actuelle laissant à désirer, la direction de l'Alliance suisse des Samaritains voudrait y remédier en organisant une action de grande envergure dans tout le pays, sous le nom de «Semaine des Samaritains».

Elle poursuivra trois buts:

- 1º Propagande en faveur de l'œuvre samaritaine;
- 2º acquisition de nouvelles ressources à nos sections, et
- 3º acquisition des ressources nécessaires à l'Alliance suisse des Samaritains pour le développement de son activité bienfaisante.

Les conditions suivantes ont été prévues:

Vente d'une petite cartouche à pansement stérilisée, pour les doigts, munie d'une cordelette et d'une épingle de sûreté pour la fixer; elle servira donc en même temps d'insigne. Prix de vente, fr. 1.—. Ces cartouches porteront une croix rouge comme signe très visible et l'inscription «Semaine des Samaritains» en français, allemand et italien.

Pour la vente sur la voie publique dans les villes et autres localités importantes, il sera indiqué de faire porter aux vendeurs et vendeuses un insigne spécial qui sera mis gratuitement à disposition.

Les sections auront droit à une commission de 20 %, les insignes leur seront donc facturés 80 ct. pièce. Cette forte rétribution a pour but d'encourager nos membres à intensifier la vente le plus possible et de procurer ainsi un fort appoint aux caisses des sociétés.

La vente se fera dans toutes les communes de notre pays. Les sections qui seraient disposées à entreprendre la vente dans des localités voisines où il n'y a pas encore de société de samaritains sont priées d'en informer le Secrétariat général en utilisant le bulletin de commande officiel sur lequel il faudrait donner tous les détails indispensables.

Il nous semble qu'on devrait arriver à vendre 15 à 20 cartouches sur 100 habitants.

Nous installerons des dépôts dans quelques localités principales afin de satisfaire rapidement des commandes supplémentaires en cas de besoin immédiat.

Pour la vente sur la voie publique, on fixera les samedis 27 septembre ou 4 octobre; cela dépendra des conditions locales. Dans les campagnes, les dimanches 28 septembre et 5 octobre seront éventuellement préférés. La vente des cartouches à domicile s'étendra du 22 septembre au 5 octobre.

Dans les cantons de Berne et de Saint-Gall, la vente sur la voie publique n'est autorisée que le 27 septembre et dans les cantons de Zoug et de Zurich seulement les 4 et 5 octobre. D'autres particularités seront encore communiquées ultérieurement.

Les stocks éventuels non vendus seront immédiatement retournés au Secrétariat général à Olten. Les sections ayant organisé la vente sur la voie publique le 27 septembre doivent surtout tenir compte de cet avertissement, afin de pouvoir utiliser leurs invendus les 4 et 5 octobre dans les cantons de Zoug et de Zurich.

Comme matériel de propagande nous tiendrons à disposition:

Une grande affiche, au format 90,5×128 cm., avec le même motif que sur la cartouche. Il serait bon de l'afficher partout. Dans les campagnes, ce travail pourrait, nous semble-t-il, être effectué par les sections et à leurs frais. Là où ce n'est pas possible, le Secrétariat général en chargera la Société générale d'affichage. La caisse centrale prendra alors ces frais à sa charge.

De petites affiches sur carton, au format 22,7×32 cm., munies de deux œillets avec ficelle pour les suspendre. Les sections sont instamment priées de faire placer ces placards dans des vitrines ou à d'autres endroits bien en vue et de demander à temps les autorisations nécessaires aux magasins entrant en considération, afin de pouvoir indiquer dans les délais fixés le nombre des affiches dont vous aurez besoin.

Des papillons au format A5 (14,8×21 cm.) orienteront brièvement le public sur le travail des samaritains et seront remis gratuitement aux sections. Ces papillons seront distribués dans tous les ménages quelques jours avant la vente, soit par des samaritaines et samaritains, soit par les enfants des écoles, ou comme annexes aux journaux locaux, soit par la poste, éventuellement aussi par les offices de ravitaillement, ou de toute autre manière n'occasionnant pas trop de frais. La distribution sera l'affaire des sections.

Des timbres-vignettes de 29×41 mm., dont il sera envoyé gratuitement aux sections le nombre désiré. Tous les samaritains et samaritaines devraient utiliser ces timbres pour cacheter leurs lettres, plusieurs mois d'avance.

Vu les gros frais d'insertion, il ne sera pas possible de faire paraître des annonces dans les journaux aux frais du siège central. Ce sera l'affaire des sections de faire connaître notre action dans les feuilles locales. Nous nous adresserons cependant aux rédactions des journaux pour leur demander d'accepter des articles rédactionnels. Nous en remettrons d'ailleurs quelques textes à nos sections, qu'elles soumettront directement à la presse locale. Dans ce but le Secrétariat fournira gratuitement des clichés.

La radio, elle aussi, fera connaître notre but à la population. C'est le Secrétariat général qui prendra toutes dispositions utiles à ce sujet.

Les dons éventuels seront répartis en parts égales entre les sections intéressées et l'Alliance suisse des Samaritains.

Le bénéfice net, destiné à l'A. S. S., servira au développement de l'œuvre samaritaine. Le Comité central fixera, quand il le jugera bon, les parts attribuées au fonds de réserve, presque épuisé, au fonds pour l'instruction de moniteurs, au fonds pour le développement du secourisme à la montagne, et, cas échéant, à d'autres fonds.

Tous les samaritains et samaritaines devraient contribuer de toutes leurs forces au succès de notre «Semaine des Samaritains». C'est là pour tous une vraie question d'honneur. Nous sommes certains que l'œuvre qui nous tient à cœur aura fait un gros pas en avant, si tous prennent énergiquement cette entreprise à cœur.